



Outre les personnes mentionnées, 12 citoyens sont présents sur place dans la salle et 9 citoyens sont en visioconférence.

### Ordre du jour adopté

- |     |  |         |
|-----|--|---------|
| 1.  | Ouverture de l'assemblée   | 19 h 00 |
| 2.  | Lecture et adoption de l'ordre du jour   | 19 h 02 |
| 3.  | Consultation et demande d'opinion au CQ - <a href="#">Projet de réaménagement intérieur du cinéma Le Clap Loretteville</a> | 19 h 05 |
| 4.  | Séance d'information et de suivi en lien avec le projet Le Novelit   | 19 h 35 |
| 5.  | Période d'information de la conseillère municipale   | 20 h 10 |
| 6.  | Questions et commentaires du public  | 20 h 15 |
| 7.  | Dossiers du conseil de quartier  | 20 h 20 |
|     | a. Suivi rue Volière - déneigement Penney  |         |
|     | b. Suivi développement Penney  |         |
|     | c. Suivi Plan d'action - Société d'histoire en octobre ou novembre   |         |
|     | d. Suivi Comité citoyen  |         |
|     | e. Suivi Sécurité routière   |         |
| 8.  | Fonctionnement du conseil  | 20 h 55 |
|     | a. Loi 25 - Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels           |         |
|     | b. Trésorerie et déboursés   |         |
|     | c. Résolution pour des dépenses et le secrétariat de soutien   |         |
|     | d. Correspondance  |         |
| 9.  | Adoption de procès-verbaux   | 21 h 05 |
|     | a. Assemblée ordinaire du 7 juin 2023  |         |
| 10. | Levée de l'assemblée   | 21 h 25 |

### 1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19h.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Patrick Desrochers, dûment appuyée par Patrick Raymond l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Consultation publique et demande d'opinion :

Le rapport de consultation est disponible sur le site Web du projet : [Projet de réaménagement intérieur du cinéma Le Clap Loretteville](#)

Le Conseil de Quartier Des Châtels approuve le projet, mais recommande à la Ville de maintenir un critère d'exigence minimale de cases de stationnement.

### 4. Séance d'information et de suivi en lien avec le projet Le Novelit

Au questionnement du stationnement sur la rue Adrien-Pouliot, on nous explique que la Ville étudie 2 scénarios :

- 2 entrées, une sur le boulevard de L'Ormière et l'autre sur la rue Adrien-Pouliot
- 1 entrée sur le boulevard de L'Ormière

Il a été également mentionné que des panneaux d'affichage seront installés pour du stationnement alternatif pour faciliter l'entretien de la rue en hiver.

### 5. Période d'information de la conseillère municipale

Il a été question du suivi du boisé des Châtels. Marie-Josée Asselin mentionne qu'aucune demande de permis de changement de zonage a été demandée par le propriétaire le Groupe Dallaire et rassure les résidents qu'il ne se fera aucun travail de coupe d'arbres ou autres travaux sur le terrain sans permis de la Ville de Québec.

Par contre, le propriétaire, le Groupe Dallaire a érigé une clôture pour fermer l'accès sur son terrain. La Ville ne peut intervenir, le propriétaire a le droit de le faire, il est sur son terrain.

La Ville prévoit tenir une rencontre avec le Groupe Dallaire pour entamer des négociations pour connaître ses intentions de développement.

Une solution que la Ville envisage est de proposer un **plan particulier d'urbanisme** (PPU) qui permettrait une concertation de tous sur le développement du secteur.

Marie-Josée Asselin mentionne aussi que la Ville déposera un mémoire dans le cadre de la commission parlementaire concernant le projet de loi 22 sur l'expropriation.

## 6. Questions et commentaires du public

### Commentaire de Monsieur **Frédéric Maps résident du quartier et professeur de biologie à l'Université Laval** :

La valeur écosystémique des milieux humides et forestiers urbains.

- Bénévole dans le comité de citoyens **Amis du boisé des Châtels**.
  - Depuis plus de 2 ans, ce comité sensibilise la population, les élus et divers partenaires à la valeur des milieux naturels du boisé des Châtels.
  - Comme il y a de nouveaux membres au conseil de quartier, je suis ici pour un bref exposé de 5 minutes afin de vous présenter le pourquoi de notre mobilisation, l'importance de ces milieux naturels pour la communauté et rappeler nos préoccupations qui sont largement partagées par les citoyens.
  - Le boisé des Châtels se situe entre les boulevards Henri-IV et de l'Ormière, au nord de Chauveau et au sud de Ste-Geneviève. Il s'agit de milieux naturels qui font près de 200 hectares et qui occupent une portion importante du quartier. Ils couvraient environ 250 ha avant la première phase de travaux de l'espace innovation Chauveau qui accueille maintenant plusieurs entreprises et entrepôts.
  - C'est une mosaïque d'habitats : des zones boisées, des milieux humides et hydriques (avec des cours d'eau), des friches et d'anciennes terres agricoles qui abritent une flore sauvage et une faune très diversifiée (cerfs, renards, gélinottes, plusieurs espèces d'oiseaux, ...).
  - Ces milieux naturels font l'objet de préoccupations collectives parce qu'ils :
    - Contribuent à la santé physique et mentale de la population;
    - Permettent d'atténuer les impacts des changements climatiques;
    - Contribuent à préserver la canopée du quartier qui a déjà chuté de 7% en 5 ans.
    - Le tout à travers des services écologiques irremplaçables que je vais détailler ici
  - Le concept de service écosystémique est très simple : il s'agit des services que les écosystèmes (ici la forêt urbaine et les différents milieux qu'elle abrite) rendent gratuitement et normalement à perpétuité aux humains, tant que l'écosystème est sain !
- Il s'agit par exemple de :
- La captation et la régulation du débit de l'eau;
  - La captation et séquestration du carbone atmosphérique (à la base du réchauffement climatique);

- La réduction des îlots de chaleur;
- La préservation de la biodiversité (pourquoi préserver la biodiversité prendrait une autre intervention dédiée, mais pensez aux espèces invasives qui amènent ravageurs et maladies quand un écosystème perd sa biodiversité).
- Si ces services sont offerts gratuitement par les écosystèmes, ils ont une valeur qu'on peut essayer d'évaluer comme ceci : combien est-ce que ça nous coûterait si on devait collectivement payer des infrastructures et des services pour combler l'absence de ces services ?
- Le calcul se fait, et la réponse pour la CMQ se trouve dans un mémoire de maîtrise intitulé LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET AGRICOLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, UNE ÉTUDE DE CAS, soumis en janvier 2020 par Caroline Bergevin, sous la supervision de Jérôme Dupras (si vous ne le connaissez pas comme professeur à Institut des Sciences de la Forêt tempérée de l'UQO, vous le connaissez comme bassiste et membre fondateur de Cowboys Fringants).
- Pour le boisé des Châtels, et en particulier la zone la plus menacée de destruction au sud des lignes d'hydro, une carte interactive librement accessible de la CMQ montre que la valeur moyenne des services totaux rendus se situe entre 50,000 et 70,000 \$ /ha /an. Même une estimation basse donne  $50,000 \times 200 = 10 \text{ M\$}$  de services rendus par an pour ce qui reste du boisé. Ce serait intéressant de mettre ça en rapport avec le coût du bassin de rétention actuellement en construction...
- Malgré tout, le professeur Jérôme Dupras rappelle que le concept de services écosystémiques et leur monétisation / valorisation n'a aucune valeur légale ou réglementaire, ça reste un élément de discussion parmi d'autres...
- Ceci étant dit, dans l'état actuel des choses le boisé continue d'être menacé dans sa totalité par le développement industriel. Des travaux de destruction semblent imminents:
  - Nous avons vu des plans de la phase 2 à la suite d'une demande d'accès à l'information
  - Le propriétaire, GD, a obtenu les autorisations de destruction de milieux humides du MELCCFP
  - Seule la Ville et la mobilisation citoyenne sont susceptibles de changer quelque chose à cet état de fait.
- On devrait complètement inverser la position actuelle, et décider collectivement non seulement de ne pas détruire cet espace, mais même d'en faire une cible pour des projets de restauration de milieux humides dans le bassin versant des rivières Lorette et Saint-Charles tel que le prévoit la "Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques" (Gazette officielle 5 sept. 2018)

● Pour plus d'informations, il est possible de consulter notre site web des Amis du boisé et notre page Facebook. Vous savez peut-être qu'une pétition a rassemblé plus de 2000 signataires. Notre démarche est aussi appuyée par plusieurs organismes environnementaux tel que :

- Réseau Demain le Québec (Fond. David Suzuki)
- Nature Québec
- Capitale Nature
- Le CRE
- L'OBV
- Le club d'ornithologie de Québec

## **7. Dossiers du conseil de quartier**

### **a. Suivi rue Volière – déneigement Penney**

Patrick Raymond fera le pont avec les citoyens pour les informer qu'ils devront refaire une demande au 311 ainsi qu'un courriel envoyé au Conseil de quartier pour réitérer leur demande de construire un trottoir au lieu d'une passerelle pour faciliter l'accès pour les écoliers.

### **b. Suivi développement Penney**

Aucun projet en cours

### **c. Suivi Plan d'action - Société d'histoire en octobre ou novembre**

Monsieur Mario Lussier sera invité pour une présentation en novembre 2023 pour nous faire connaître les lieux et sites classés historiques dans notre arrondissement et ce, afin de prendre des décisions mieux éclairées sur les demandes de dérogation.

### **d. Suivi du Comité citoyen**

Pour le moment aucune décision est prise afin d'optimiser les Comités en place, le regroupement de certains Comités est à envisager.

Le Collectif Montchâtel organise en collaboration avec le Comité Des Châtelains en Action – Événement, Nature en fête le 23 septembre de 9h à 13h au parc Montchâtel.

Le Comité partage pour sa part prévoit une activité le 5 novembre 2023 du type CAFÉ RÉPARATION avec l'organisme la Patente.

#### **e. Suivi Sécurité routière**

Laurie Plamondon s'engage à produire le bilan du Projet sécurité routière lié à l'école St-Claude pour le projet 2023. Pour l'école de la Chaumière (Projet 2022), l'installation de 2 affiches silhouettes s'est déroulée samedi le 3 juin par Laurie Plamondon et Patrick Desrochers, et ce, pour augmenter la sécurité des écoliers. Quant à l'école St-Claude (projet 2023), les deux silhouettes ont été installées lundi 11 septembre dernier.

La Ville de Québec relance à nouveau un Projet sécurité routière pour 2023-2024 avec l'obtention possible de 3,000\$. Isabelle Chabot s'engage à formuler la demande pour l'installation de silhouettes à l'école primaire Notre Dame des Neiges. L'école a préalablement fourni le document confirmant leur souhait de participer à ce projet.

### **8. Fonctionnement du conseil**

#### **a. Loi 25 – Loi modernisant des dispositions législatives**

Dominique Gagnon nous informe qu'avec la venue de la Loi 25 le Conseil de quartier devra mettre à jour eux même le Registre des entreprises, et qu'une personne sera formellement nommée responsable de la bonne marche des clauses que nécessite la Loi 25.

Pierre Turgeon se porte volontaire pour prendre en charge cette responsabilité.

De plus, Dominique Gagnon nous informe qu'elle a produit un guide pour expliquer la démarche de mise à jour du Registre des entreprises et demande que nous participions pour tester son guide avant de le fournir aux autres organismes.

##### Résolution 23-CA-#30

Il est proposé par Isabelle Chabot et appuyé par Jérémy Papinet la nomination de Pierre Turgeon au rôle de responsable de la bonne marche des clauses que nécessite la Loi 25.

#### **b. Trésorerie et déboursés**

Laurie Plamondon mentionne que le compte à la banque TD a été fermé et reconduit à la Caisse Populaire, le solde à ce jour est de 4,328.36\$.

##### Résolution 23-CA-#31

Il est proposé par Isabelle Chabot et appuyé par Patrick Raymond de rembourser la somme de 13.78\$ à Patrick Desrochers pour des dépenses liées à l'installation de silhouettes à l'école St-Claude dans le cadre du programme de sécurité routière de la Ville de Québec.

##### Résolution 23-CA-#32

Il est proposé par Laurie Plamondon et appuyé par Patrick Raymond de rembourser la somme de 3.21\$ à Isabelle Chabot pour des dépenses liées à l'hébergement des documents en ligne.

Note: La dépense afin de défrayer une publicité Facebook pour la promotion de Nature en fête sera confirmée lors de l'assemblée prévue en octobre.

**Résolution 23 -CA-#34**

Il est proposé par Patrick Desrochers et appuyé par Jérémy Papinet d'autoriser Isabelle Chabot à engager les sommes de 65.70\$ +tx pour payer la licence de la SOCAN/Ré.sonne pour Nature en fête le 23 septembre.

**c. Résolution pour le secrétariat de soutien**

**Résolution 23 -CA-#33**

Il est proposé par Laurie Plamondon et appuyé par Jérémy Papinet de payer la somme de 115.00\$ à Ruth Simard pour la rédaction de chacun des procès-verbaux des séances ordinaires qui se sont tenues le 6 juin et le 13 septembre 2023.

**d. Correspondance**

Aucune correspondance

**9. Adoption de procès -verbal**

**a. Assemblée ordinaire du 7 juin 2023**

L'adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2023 est proposée par Jérémy Papinet et dûment appuyée par Pierre Turgeon.

**10. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 22 h 01 par la présidente du conseil.